



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 11 octobre 2023**

Délibération n° 12

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 05 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
19/10/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte BENAT à Monsieur François CHATAING, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Quentin PETIT à Madame Ginette VINCENT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME

Secrétaire de séance : Guy CHOUVET

La séance a été levée à : 22 H 40

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

<u>Objet</u> :	Droit de préemption urbain renforcé : délégation à la SPL dans le cadre de la concession d'aménagement centre ville
-----------------------	---

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

Par délibération du 30 juin 2017, la Ville a confié un contrat de concession à la SPL du Velay ayant pour objectif :

Délibération n°12 du mercredi 11 octobre 2023

- la poursuite des actions de renouvellement urbain du centre-ville historique engagées depuis de nombreuses années, notamment en adéquation avec les objectifs de la convention du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés,
- la mise en œuvre d'un projet urbain cohérent multithématique en faveur notamment de :
 - l'habitat en cohérence avec les objectifs du PLH, favorisant l'attractivité résidentielle du centre historique,
 - la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti,
 - la lutte contre l'habitat dégradé et l'insalubrité au travers de procédures incitatives et coercitives si nécessaire, type THIRORI, RHI,..
 - le maintien, l'extension ou l'accueil des activités commerciales en centre-ville,
 - l'attractivité résidentielle et touristique du centre par l'aménagement qualitatif des espaces publics.

Dans un souci d'opérationnalité, la Ville souhaite que le droit de préemption urbain coïncide avec les différents secteurs opérationnels, c'est pourquoi, par délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2023, la Ville décide de retirer la délégation du droit de préemption urbain confié à la SEML dans le cadre de la concession d'aménagement et de renouvellement urbain arrivant à terme.

Dans cette logique opérationnelle, conformément à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme et à l'article 7.1 du traité de concession d'aménagement du centre-ville confié à la SPL, la Ville souhaite déléguer à la SPL, sur le périmètre de l'OPAH-RU (équivalent à celui de la concession d'aménagement), le droit de préemption urbain renforcé.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/10/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 27/09/2023

Le Conseil Municipal :

- DÉLÈGUE à la SPL du Velay, selon les dispositions de l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme, le droit de préemption renforcé à la SPL du Velay dans le cadre de la concession d'aménagement du centre ville sur le périmètre de l'OPAH-RU ci-annexé.

VOTE : UNANIMITÉ
Pas de participation au vote : 3
Michel CHAPUIS, Philippe RIBEYRE, Ginette VINCENT

Signé le 11 octobre 2023,
Le Secrétaire de séance,
CHOUVET Guy,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 11
octobre 2023